

École des Cœurs-Vaillants

conseil d’établissement

2017-2018

Procès-verbal de la rencontre du 27 juin 2018,

tenue dans les locaux de l’école Cœur-Vaillant

Étaient présentes et présents :

Mme Natalie Blais, directrice de l’École des Cœurs-Vaillants

Mme Julie Charest, représentante du personnel enseignant (CV)

Mme Caroline Côté, représentante du personnel enseignant (CVC)

Mme Michèle Gagnon, représentante du personnel enseignant (CV)

M. Éric Garon, représentant des parents (CVC)

Mme Valérie Gauthier, directrice adjointe de l’école Cœur-Vaillant-Campanile

Mme Marie-Ève Jalbert, représentante des parents (CV)

Mme Élaine Lajoie, représentante des parents (CVC) et présidente

Mme Marie-Christine Nolet, représentante des parents (CVC) et représentante au comité de parents

M. Mohammed Sangare, représentant des parents (CV)

Mme Annick de Warren, représentante du personnel enseignant (CV)

Étaient absentes et absents :

Mme Ariane Bergeron, représentante du personnel professionnel (CV)

M. Samuel Déry, représentant du service de garde (CV)

Mme Maryse Lambert, représentante du personnel de soutien (CVC)

Mme Marie-Pierre Martin, représentante du personnel enseignant (CV)

Mme Diane Montour, représentante des parents (CV)

M. Denis Royer, représentant des parents (CV)

Mme Sandra St-Onge, représentante du personnel enseignant (CVC)

M. Luis Castonguay, représentant des parents (CVC) et vice-président

Mme Amélie Desbiens-Michaud, représentante des parents (CV) et trésorière

M.Gaston Dionne, commissaire

Mme Marie-Josée Truchon, commissaire

# OUVERTURE

## Vérification du quorum et ouverture de l’assemblée

Mme Lajoie constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

## Adoption de l’ordre du jour

Mme De Warren propose l’adoption de l’ordre du jour, appuyée par Mme Charest.

# ADOPTION

## Listes de matériel chargé aux parents

Mme Blais résume les éléments de la directive du ministre de l’éducation sur la gratuité scolaire :

* Tout ce qui sert à évaluer les élèves ne peut être chargé aux parents (carton pour arts, copies évaluations, flûtes à bec, écouteurs, etc.)
* Les sorties peuvent être chargées si elles sont sociales, culturelles ou sportives.
* Il est possible d’ajouter « renouvelable au besoin » pour le matériel utilisé par les enfants (crayons, colle, gomme à effacer, etc.)
* On ne peut exiger une marque, mais on peut la proposer.
* On ne peut charger les mouchoirs.
* Toutes les notes de cours (où l’élève n’écrit pas sur la feuille) ne peuvent être chargées aux parents.

Mme Lajoie propose d’écrire en haut de toutes les listes « chaque élément de la liste du matériel doit être identifié au nom de votre enfant, par exemple chaque crayon ». Elle propose également de mettre en évidence la note concernant les marques qui ne sont pas imposées (mettre au début ou encore de couleur).

Mme Lajoie remet un document rassemblant plusieurs recommandations pour corriger les listes.

Mme Nolet questionne la différence de prix entre les listes de 3eme année et de 3eme/4eme année de CVC. Mme Gauthier vérifiera avec l’enseignante de 3eme/4eme ce qui pourrait être ajusté.

Mme Jalbert propose l’adoption des listes de matériel, appuyée par M. Sangare.

**Résolution CE17-18.9.2.1**

# LEVÉE DE LA RÉUNION

Mme Jalbert propose la levée de la réunion à 18h45, appuyée par Mme Côté.

Élaine Lajoie, présidente Natalie Blais, directrice